

**Communiqué de presse n°11 – 31 janvier 2018**

Contact : [ligue@auteurs.pro](mailto:ligue@auteurs.pro) – Site : <https://ligue.auteurs.pro/>

## **LE MINISTRE DE LA CULTURE ANNONCE UNE RÉFLEXION SUR LE STATUT DU CRÉATEUR**

**Le Ministre de la Culture, Franck Riester, lors de son discours au Festival international de la Bande Dessinée d'Angoulême, a pointé la précarité grandissante des auteurs, et annoncé une importante réflexion sur le statut des artistes et auteurs.**

À Angoulême, après avoir rencontré les acteurs de la Bande Dessinée, dont le SNAC-BD et les États Généraux de la Bande Dessinée (tous deux fondateurs de la Ligue des auteurs professionnels), le Ministre de la Culture a reçu officiellement le rapport de la mission Lungheretti de réflexion sur la politique nationale en faveur de la bande dessinée<sup>1</sup>. Franck Riester s'est ensuite exprimé sur sa politique pour la Bande Dessinée lors d'un discours, jusqu'à élargir son propos à l'ensemble des créateurs.

### **Amélioration de l'actuel statut des artistes auteurs**

Le Ministre de la Culture a évoqué la question du régime social des artistes-auteurs : « Une mission, confiée à l'inspection générale des affaires culturelles et à l'inspection générale des affaires sociales, vient de s'achever. Elle propose des pistes de consolidation et d'évolution du régime social des artistes-auteurs. » Le Ministre a bien précisé l'importance de la concertation avec les principaux intéressés : « Le Gouvernement prendra le temps d'étudier ces propositions. Je veux vous dire qu'elles feront l'objet d'une concertation effective. »

La question de la mauvaise prise en compte de la multiplicité des revenus des créateurs a été évoquée : « Les rapporteurs de cette mission se sont penchés sur une évolution du régime des rémunérations "connexes" aux revenus tirés de l'exploitation directe des œuvres. » Aujourd'hui, les auteurs attendent que la circulaire 2011 soit revue et profondément améliorée, pour correspondre à leurs besoins actuels. Une nouvelle fois, la nécessité d'une concertation véritable a été rappelée : « Je souhaite que les services de l'État puissent travailler avec vous sur ce dossier. Un groupe de travail sera installé à cet effet prochainement. »

La Ligue prend acte de cette promesse d'une véritable concertation, qui est indispensable pour tenir compte de la complexité des métiers d'artistes-auteurs. Pour rappel, de nombreux dysfonctionnements dans les réformes non concertées pénalisent aujourd'hui fortement les auteurs. La Ligue apportera à cette concertation sa connaissance fine des pratiques et des difficultés actuelles des auteurs afin que le plus grand nombre puisse rapidement profiter d'une amélioration effective de son régime social et fiscal. Il est urgent que soient réglées les nombreuses difficultés rencontrées, dont les organisations de défense des auteurs ont dressé une longue liste lors des États Généraux du livre en 2018 et des réunions ayant eu lieu par la suite avec le Ministère de la Culture et la Direction de la sécurité sociale.

### **Réflexion sur le statut du créateur de demain**

Franck Riester a ensuite annoncé qu'il allait, en parallèle de ce travail sur le régime actuel des artistes-auteurs, ouvrir une réflexion sur son avenir, et ce dès cette année : « J'ai par ailleurs décidé d'engager une réflexion plus large sur le statut du créateur, afin de redéfinir sa place économique, sociale et culturelle [...] Elle dressera le panorama économique dans lequel évoluent créateurs et auteurs. Elle recensera les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi les opportunités dont ils disposent. Les artistes-auteurs et l'ensemble des acteurs culturels y seront pleinement associés. »

La Ligue remercie le Ministre d'avoir compris l'urgence de cette question et d'avoir aussi rapidement répondu à la demande qui lui avait faite lors d'une rencontre au Ministère de la Culture en décembre<sup>2</sup>.

Dans son constat<sup>3</sup>, La Ligue des auteurs professionnels a établi les difficultés rencontrées concrètement par les auteurs avec le régime actuel, qui est parcellaire et multiplie les injonctions contradictoires. Dans son discours, le Ministre a noté un fait essentiel : « Pour autant, le statut des créateurs n'est ni celui des salariés, ni réductible à celui des indépendants. » Dans la lignée de la défense du droit d'auteur, il est grand temps que les auteurs eux-mêmes soient placés au centre des préoccupations. La Ligue des auteurs professionnels se tient donc, dès aujourd'hui, à la disposition du Ministère de la Culture sur la question des évolutions du statut, qui doit en effet faire l'objet d'une analyse profonde et transversale. Elle apportera sa connaissance des problématiques de terrain des auteurs, mais aussi la boîte à outils et le travail d'hypothèses qu'elle a d'ores et déjà entamé à ce sujet.

La Ligue espère surtout que cette réflexion, quelle que soit la forme qu'elle prendra, sera ambitieuse et à la hauteur des enjeux actuels. Elle doit permettre de construire un environnement favorable à la fois au quotidien des créateurs et au dynamisme culturel de la France.



**Franck Riester**, Ministre de la Culture, **Pierre Lungheretti**, directeur général de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême, et **Denis Bajram**, vice-président de la Ligue des auteurs professionnels.

Télécharger le discours de Franck Riester, Ministre de la Culture :

<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-de-Franck-Riester-ministre-de-la-Culture-prononce-a-l-occasion-de-la-46e-edition-du-Festival-International-de-la-Bande-Dessinee-d-Angouleme-le-samedi-26-janvier-2019>

---

<sup>1</sup> <http://www.etsgenerauxbd.org/2019/01/30/rapport-lungheretti-discours-ministre-culture/>

<sup>2</sup> <https://ligue.auteurs.pro/2018/12/16/la-ligue-recue-par-le-ministre-de-la-culture/>

<sup>3</sup> <https://ligue.auteurs.pro/documents/statut-le-constat/>